

## APPENDICE No 6

est peut-être faible, ce qui l'empêcherait d'être accepté par une compagnie d'assurance; cependant il peut vivre pendant des années et faire un fonctionnaire civil magnifique. Mais, généralement parlant, on devrait examiner l'état de santé des candidats. C'est presque tout ce qu'on peut dire ou faire à ce sujet.

Q. Vous avez étudié vous-même la question et vous nous avez donné votre opinion sur ce qui, d'après vous, devrait être accompli concernant la mise à la pension et à la retraite. Avez-vous d'autres choses à suggérer?—R. Je crois qu'en plus on devrait inclure des bénéfices pour les veuves et les enfants.

*M. Loggie :*

Q. Qu'avez-vous à dire à propos des contributions des membres du Service civil?—R. Je suis d'avis que tous devraient les verser.

Q. Etes-vous d'avis qu'ils devraient verser vingt-cinq pour cent ou la moitié?—R. Je crois que tous les employés devraient contribuer un pourcentage assez élevé. Je suggérerais qu'ils commencent par payer moins que la moitié, l'Etat pourvoyant le reste. C'est impossible d'établir au juste cette moitié. On peut le faire ostensiblement mais non exactement. Si vous adoptez le mode des deux moitiés, il vous faudra sans cesse ajuster les contributions. Au lieu de cela, je crois qu'on devrait déterminer tout d'abord une échelle de contributions et si l'expérience démontre que ces contributions se chiffrent à plus ou moins, disons, de la moitié, l'Etat devrait assumer les profits et les pertes.

*M. Loggie :*

Q. Quel pourcentage du traitement serait nécessaire?—R. On pourrait établir un excellent système avec dix ou douze pour cent. Avec un tel pourcentage, on réaliserait des bénéfices raisonnables.

Q. D'après vous, les fonctionnaires civils consentiraient-ils à contribuer un pourcentage élevé?—R. Je le crois.

Le témoin est congédié.

Le PRÉSIDENT: J'ai reçu des Chemins de fer nationaux du Canada un état des absences des employés. Je crois qu'il conviendrait très bien de mettre cet état aux dossiers.

M. Boys: Quelle est la moyenne?

Le PRÉSIDENT: 1.41 pour 100, soit un peu moins de quatre jours par année. Les employés sont au nombre de 885, dont 529 hommes et 356 femmes.

Le comité s'est ajourné.